

## ASSEMBLEE GENERALE - JUMEL – 17 JUILLET 2008

remerciements pour mise à disposition de la salle

excuses : Mme LHOMME, M. DUBOIS, SAUTEREAU

appel : le quorum est atteint – 49 présents – 13 pouvoirs – 5 absents

### 1/ **Présentation du dossier TUBESCA** (documents projetés)

Monsieur le Président fait état du contexte dans lequel s'est traité ce dossier et rappelle en quelques mots ce que représente l'entreprise TUBESCA pour notre intercommunalité (290 emplois dont 60% habitent le canton, 80 emplois créés sur 5 ans, 115 000 € de taxe foncière et professionnelle).

Un bref historique du dossier est ensuite retracé :

- Fin 2007 : projet d'agrandissement du site actuel
- Mars 2008 : remise en cause de ce projet d'extension compte tenu de l'acceptation par l'ancienne municipalité d'Ailly d'un projet de lotissement sur la parcelle immédiatement voisine de TUBESCA.
- 15 mai 2008 : 1<sup>ère</sup> réunion de travail associant les dirigeants de TUBESCA et les élus locaux. La direction de l'entreprise propose 3 pistes de travail :
  - réaménager le site actuel malgré cette contrainte
  - déménager sur la zone d'activités d'Ailly / Noye située route de Boves
  - quitter la commune pour aller à Moreuil, Glisy, ailleurs en France ou à l'étranger.
    - A ce jour, 2 pistes demeurent : la zone d'activités d'Ailly ou les bâtiments GEDIS de Moreuil
    - Le 9 juillet dernier, les actionnaires du groupe ont confirmé leur intention d'investir dans un projet de développement de l'entreprise TUBESCA d'Ailly sur Noye.
    - Compte tenu des délais imposés (entrer dans la nouvelle usine au 1<sup>er</sup> janvier 2010), le choix du site définitif sera décidé fin juillet début août.

Monsieur LECLABART explique qu'au regard de ces éléments, les élus ont du se mettre en quête d'une proposition globale pour que l'entreprise reste à Ailly. Celle-ci, objet de la réunion du jour, comprend :

- Le gel du projet de lotissement par la commune d'Ailly
- Le retrait de la CNEC liée au projet commercial de la société PRESTGIMI afin de disposer à nouveau des terrains de la zone d'activités d'Ailly.
- La construction d'une nouvelle usine par un investisseur privé choisi par la société TUBESCA
- La prise en charge financière par les collectivités locales d'une partie des aménagements intérieurs du nouveau site TUBESCA, des aménagements extérieurs (voir détail ci dessous), et le rachat du site actuel.

Les parties intérieures du site aménagées par la CCVN resteront dans le domaine public, leur utilisation par la société TUBESCA nécessitera la signature d'une convention d'utilisation du domaine public.

Une présentation des éléments financiers du projet est ensuite réalisée :

- Coût de l'opération : 4 020 000 € HT

	TOTAL
I - ESTIMATION DE L'EXTENSION DES RESEAUX EN DOMAINE PUBLIC (jusqu'à l'entrée de la zone)	300 000 €
II - ESTIMATION DE L'EXTENSION DES RESEAUX EN DOMAINE PUBLIC (de l'entrée de la zone jusqu'à l'entrée du site TUBESCA)	140 000 €
III - ESTIMATION DE L'AMENAGEMENT INTERIEURE DE LA PARCELLE	
Partie publique : parking + voirie de contournement + terrassement	1 300 000 €
Partie à charge de l'aménageur : espaces verts et réseaux	750 000 €
IV - AUTRES DEPENSES (maîtrise d'œuvre, archéo, géomètre, ...)	180 000 €
VI - AUTRES CHIFFRAGES	
Aménagement Rond point centre-ville	500 000 €
Tourne à gauche	100 000 €
Reprise du site actuel	750 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 020 000 €</b>

- Plan de financement de l'opération : ce dernier a fait l'objet d'un tour de table réunissant les représentants du Conseil Général, du Conseil Régional et la CCI.

	Montant	Taux
CCVN + AILLY / NOYE	1 492 800 €	41%
AILLY SUR NOYE	165 000 €	
ETAT, DEPARTEMENT, REGION	1 612 200 €	40%
INVESTISSEUR	750 000 €	19%

L'investisseur bénéficie en complément de ce financement des économies liées à :

- L'exonération de TLE par la commune d'Ailly : 145 000 €
- L'économie sur la vente des terrains : 150 000 €

Les plus values de taxe professionnelle (TPZ) et de foncier engendrées par la réalisation de ce projet permettrait une prise en charge partielle de l'annuité d'emprunt contracté par la CCVN pour cette opération :

- Annuité d'emprunt : 195 000 € / an (taux à 5,20 – durée 12 ans).
- Plus value estimée : 152 000 € / an.

En l'état, le complément de financement nécessite une augmentation des taux de fiscalité de 4 %.

La parole est ensuite donnée à la salle :

M. LEIGNEL : demande un effort financier supplémentaire de la commune d'Ailly car le départ de l'entreprise TUBESCA engendrerait une perte sèche de fiscalité de 110 000 € /an, bien plus conséquente que le fonds de concours apporté par commune (165 000 €).

Réponse : cette participation a été déterminée fonction des plus values et moins value de taxe que percevront les collectivités. La commune d'Ailly avec l'instauration de la TPZ percevra 63 000 € de moins qu'actuellement. Par ailleurs, l'emprunt qu'elle aura à contracter pour financer sa participation au projet la conduira, comme pour la CCVN, à augmenter sa fiscalité de 4%.

M. SURHOMME : pourquoi la commission « développement économique » n'a jamais été réunie entre le 15 mai et maintenant ?

Réponse : nous sommes sur un dossier qui nécessitait de la réactivité, de la discrétion et du doigté. A titre d'exemple, le tour de table entre Etat, Région et Département a été mis sur pied en moins de 5 jours. Associer la commission pour valider les différentes décisions à prendre sur ce dossier ne nous aurait pas permis d'être suffisamment réactif. En tout état de cause, le bureau a toujours été tenu informé des avancées.

M. PELTIEZ : quels sont les engagements pris par la société TUBESCA en terme d'emplois ?

Réponse : aucune promesse n'a été formulée quant à une augmentation des effectifs. Les dirigeants de la société TUBESCA se repose sur le nombre d'emplois qui ont été créés depuis 5 ans pour justifier de leur bonne foi. La signature d'une convention avec la Région et le Département actera de l'engagement de la société à maintenir les emplois actuels durant les 5 prochaines années. La volonté de la direction de TUBESCA de faire de l'usine d'Ailly la vitrine du groupe doit nous rassurer. En ce sens, il est nécessaire de tout faire pour asseoir le développement du bureau d'étude de la société sur Ailly sur Noye.

M. SURHOMME : quelle assurance a la CCVN de voir rester l'entreprise TUBESCA pendant 12 ans et plus ?

Réponse : la seule assurance réside dans les termes du bail qui devra être signé entre l'investisseur, constructeur de la nouvelle usine, et la société TUBESCA. La CCVN demandera un droit de regard sur les clauses de ce bail.

Ces débats épuisés, le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à finaliser un accord écrit avec la société TUBESCA sur les bases des éléments présentés ce soir.

Vote à mains levées : Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 61

## **2/ constitution du comité paritaire (CTP) :**

Monsieur le Président rappelle que le nombre de salariés en contrat à la CCVN depuis au moins un an est supérieur à 50. A ce titre, la CCVN est obligée de pourvoir à la constitution d'un CTP, organe qui réunira des représentants des élus de la CCVN et du personnel, pour un nombre total de 6

Il propose à l'assemblée de constituer ce CTP sur la base de 3 représentants élus et de 3 représentants du personnel.

Accord à l'unanimité de l'assemblée.

### **3/ Questions diverses :**

a/ l'éolien : Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que sur les 9 communes amenées à délibérer sur l'acceptation du zonage tel qu'il ressort du schéma éolien mené par le cabinet ASCONIT CONSULTANT, deux d'entre elles ont refusé le zonage proposé. En l'état, la CCVN ne peut pas déposer en Préfecture son dossier de demande de création de ZDE. Les projets éoliens correspondant à la densification du projet initial porté par la société VOLSKWIND et à l'implantation de 7 éoliennes sur les communes de Lawarde, Fransures et Flers se retrouvent bloqués.

La répartition de la fiscalité liée à ces projets éoliens n'ayant pas encore été traitée, ce point semble être à l'origine du blocage actuel. Il est donc convenu de traiter de ce point à la rentrée. Par ailleurs, il est demandé qu'un contact soit pris avec le bureau d'études ASCONIT mais aussi les porteurs de projets pour voir comment il est possible de débloquer cette situation.

b/ le complexe sportif et culturel : les travaux avancent normalement, le coût prévisionnel de l'opération est à ce jour respecté. Une visite de chantier sera programmée préalablement au prochain conseil communautaire. La livraison de cet équipement aux associations est toujours fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2009.